



PROCÈS-VERBAL

Rencontre à l'hôtel de ville de Champlain
Le 25 nov. 2025 à 16 h

Présents

- Président **Sébastien Marchand**, Champlain (Municipalité locale)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (Organisme voué à l'environnement)
- **Alain Bouffard**, MRC des Chenaux (MRC) (résolution à venir)
- **Isabelle Lévesque**, citoyenne (représentante des citoyens)
- **Stéphane Comtois**, Énercycle (Exploitant)

Invités

- **François Gordon**, Matrec (Opérateur)
- **Sébastien Lapointe**, Matrec (Opérateur)

Absent

- **Hermann Goundalé**, Symrise (Organisme local)

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président ouvre la séance en constatant le quorum et en souhaitant la bienvenue aux membres. Tour de table pour M. Bouffard, nouveau maire de Batiscan qui a été nommé par la MRC des Chenaux pour la représenter.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un point est ajouté en Varia « Financement post-fermeture du LET ». L'ordre du jour est proposé par Mme Lévesque et appuyé par M. Comtois.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 2025

Le procès-verbal est proposé par M. Comtois et appuyé par M. Marchand.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal du 12 novembre : le document a été corrigé et envoyé pour une adoption électronique par le comité. La version adoptée a ensuite été transmise le 4 juin 2025 au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Carte du site : la carte est imprimée et sert de support visuel pendant la présente réunion.

Question pour le MELCCFP : une question devait être transmise au MELCCFP, soit celle-ci

Pourquoi il n'y a pas de demande à l'opérateur quand la vérification des fuites potentielles après l'installation des membranes, mais avant le recouvrement final de la cellule ?

Mme Isabelle Lévesque s'était engagée à fournir des documents de référence, ce qu'elle a fait le 22 octobre. Deux jours plus tard, la question et les documents ont été envoyés au MELCCFP. La réponse a été émise le 13 novembre par M. Michel Marleau (annexe).

Commentaire sur la réponse : on est en retard au Québec, alors on pourrait faire preuve de proactivité et commencer déjà à implanter des mesures de surveillance supplémentaires.

Réponse : la vérification lors du recouvrement (*caping*) est faite pour détecter les émissions surfaciques. Il n'y a pas de membrane dans le fond de la cellule, du fait qu'il y a près de 30 m d'épaisseur d'argile, ce qui crée une sorte de trappe hydraulique, c'est-à-dire que le gaz va se diriger davantage vers le bas, dans la trappe que vers haut. Il y a un textile pour séparer le sable, mais il n'y a pas de propriété étanche. Le lixiviat est quand même collecté.

Question : Quand il y a une détection, est-ce que le H₂S est surveillé ?

Réponse : Oui. Il y a une surveillance durant l'installation du matériel de recouvrement et il y a des relevés surfaciques 4x par année pour détecter des fuites potentielles (CH₄ et H₂S, notamment). La machine le détecte et l'information est alors transmise au MELCCFP avec les travaux de réparation qui auraient été faits. Il n'y a pas de H₂S sans CH₄, mais il peut y avoir du CH₄ sans H₂S. Un autre indice de fuite serait l'absence de végétation. Comme le H₂S est plus lourd que l'air, le gaz a tendance à descendre. Il y a aussi des détecteurs avec alarme qui sont installés aux alentours de la cellule dédiée de fines de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) en collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Accès à l'extranet : Les codes d'accès ont été créés et donnés à Mme Isabelle Lévesque le 27 mai par Julie Bourassa d'Énercycle.

Plan des mesures d'urgence : le rendez-vous est prévu pour le début du mois de janvier 2026. Lorsqu'il aura lieu, les personnes présentes transmettront l'information au comité de vigilance par courriel.

5. DÉPÔT ET SUIVIS DES AVIS DE NON-CONFORMITÉS

5.1 Avis de non-conformité du 18 juillet 2025 : Non-respect de l'autorisation au LET Champlain en lien avec le fonctionnement du système de pompage du lixiviat des cellules MR1 & MR2

L'inspection du MELCCFP s'est faite le 27 mai et le système de pompage n'était pas fonctionnel. Le MELCCFP a noté un retour à la conformité.

Explication : la pompe n'avait pas été reçue. Bien que les délais de livraison soient normalement de 6 semaines, il aura fallu attendre 6 mois pour l'obtenir, soit l'une des conséquences de la guerre tarifaire et de l'instabilité géopolitique des relations avec les États-Unis à la suite de l'élection de la nouvelle présidence. En attendant l'arrivée et l'installation de la pompe, un camion pompait l'eau dans le fond des cellules pour l'amener au bassin de décantation. La pompe a finalement été livrée et reçue en juillet. Son installation s'est faite entre le jour de l'inspection du MELCCFP et la réception de l'avis de non-conformité. Pour éviter que la situation ne se reproduise dans la cellule F1, aucune opération n'a été menée avant la réception et l'installation de la pompe.

6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS



Cellule B et de la cellule dédiée aux fines de CRD¹ pour le projet-pilote : fermeture et recouvrement fin novembre. L'ensemencement est prévu pour le printemps 2026.

Cellules MR3 et MR4 : le déboisement pour l'agrandissement est terminé, le creusage de ces cellules devrait débuter en février-mars 2026.

Cellule F1 de fines de CRD : la préparation est terminée et la cellule a commencé à être remplie en octobre.

Cellule F3 de fines de CRD : toujours en train de la creuser en 2025.

Bureaux administratifs : situés à côté du garage municipal, en janvier 2026, ils devraient être fonctionnels. La balance à l'entrée est reçue.

Nouveau chemin d'entrée : le chemin est carrossable et la clôture d'entrée sera installée dans la prochaine semaine. La pancarte pour signaler l'endroit sera déplacée.

Éco-centre : celui sur le site est maintenant fermé. Un nouvel éco-centre sera ouvert en décembre à Saint-Luc-de-Vincennes. Le choix du lieu s'est appuyé sur la proximité de l'installation pour la majorité des populations des municipalités de la MRC. Une fois le tri fait, les résidus ultimes seront acheminés au LET de Saint-Étienne-des-Grès. Les autres matières sont revalorisées. Le déménagement de l'éco-centre permet aussi de réduire la présence de citoyens sur le site du LET de Champlain qui était fréquente et soulevait des enjeux de sécurité.

Question : est-ce que la population a été informée du déménagement de l'éco-centre ?

Réponse : oui, la diffusion s'est faite de plusieurs manières et un agent de sécurité s'occupe d'informer les gens qui se déplacent au site fermé de Champlain.

7. TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUES ET PRÉVISIONS

	Résultat 2025	Objectif annuel	Max. autorisé
Matières résiduelles	92 388 t	109 000 t	150 000 t
Fines de CRD	68 555 t	77 000 t	100 000 t

Rappelons que ces résultats tiennent compte du fait qu'il n'y a pas eu d'opération au mois de janvier. Autrement, le tonnage aurait été plus élevé.

Pour les fines de CRD, le permis du ministère de l'Environnement autorise jusqu'à un maximum de 100 000 t pour l'année. Si le site reçoit moins de fines que prévu, l'opérateur peut prendre

¹ Les fines de CRD font référence aux particules fines des résidus de la construction, rénovation et démolition (CRD).

l'équivalent du volume non utilisé pour recevoir plus de matière résiduelle dans les autres cellules. Mais l'inverse n'est pas permis.

8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

Aucune.

9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Tous les suivis sont faits et transmis au MELCCFP. Aucun point n'est en dépassement.

Question : est-ce que les suivis obligatoires sont précisés dans le certificat d'autorisation émis par le MELCCFP ?

Réponse : oui et selon les balises du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), certaines normes varient d'un site à l'autre.

Par exemple, celle sur le rejet des eaux traitées est définie d'après la capacité de support du milieu récepteur, soit la rivière Champlain. Le volume d'eau maximal qui est autorisé est de 614 m³/jour. Comme une forte pluie pourrait venir augmenter le niveau du bassin de rétention, ce dernier est construit afin de les supporter car le rejet ne peut dépasser la limite maximale permise.

Question : à quoi servent les piezomètres ?

Réponse : ils servent à vérifier qu'il n'y ait pas de fuite d'eau hors du site.

Question : est-ce que Pêches et Océans Canada surveillent les impacts des rejets d'eau sur les espèces qui pourraient se trouver dans la rivière Champlain ?

Réponse : oui.

10. ACTUALITÉ

Aucune. Félicitations aux nouveaux maires.

11. VARIA

11.1 Financement pour un site post-fermeture

Question : l'exploitant est responsable de son site 30 ans après sa fermeture, mais après, est-ce le MELCCFP qui s'en occupe ?

Réponse : En fait, il y a un montant réservé chaque année pour faire la gestion pendant 30 ans après la fermeture par le propriétaire. Dans le cas du LET de Champlain, c'est Énercycle qui doit s'en occuper. Comme c'est une instance parapublique, elle continuera à s'assurer de l'entretien au-delà des 30 ans et ne peut pas faire faillite comme une entreprise privée. Le montant mis en réserve est recalculé tous les 5 ans pour l'ajuster à l'inflation, puis calculé selon le nombre de tonnes enfouies. En ce moment, il est de 1,98 \$ / tonne.

Question : quand est-ce que le site est remis à l'État ?

Réponse : Ce n'est pas clair, car personne ne connaît d'exemples de LET fermé depuis plus de 30 ans.

12. PROCHAINE RENCONTRE

19 mai 2026 à 16 h.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Proposé par Mme Daneau, appuyé par M. Comtois.

NON-ADOPTÉ

Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

Tableau de suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
25 nov. 2025	Aucun	
20 mai 2025	Plan des mesures d'urgence : planifier les rencontres pertinentes avec le préventionniste de la MRC des Chenaux et les directeurs d'incendies des municipalités voisines du LET. Responsable : François Gordon, Sébastien Marchand et Christian Gendron	